

78<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies  
Septembre 2023, New York

6<sup>ème</sup> Commission sur les Questions Juridiques

*Projet de Déclaration du Royaume du Maroc  
- Mesures visant à éliminer le terrorisme international -*

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter ainsi que l'ensemble des membres de votre bureau pour votre élection à la tête de la 6<sup>ème</sup> Commission.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour la qualité de son rapport portant sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Le Royaume du Maroc s'inscrit pleinement et de la manière la plus engagée qui soit dans les efforts de la communauté internationale, sous les auspices des Nations Unies, afin de lutter contre le terrorisme et ainsi préserver la paix et la sécurité internationales.

Le terrorisme est loin d'être vaincu, bien au contraire, il s'est montré dynamique et d'une grande capacité d'adaptation aux efforts de lutte internationale.

Au sein même de cette Commission des idées ont été confrontées, des visions et des propositions ont été recoupées et des bonnes pratiques échangées. L'insuffisance d'un consensus multilatéral sur un cadre légal international visant l'élimination du terrorisme n'a pas, toutefois, empêché les Etats de développer individuellement ou conjointement leurs propres mesures et dispositions pour faire face à ce phénomène et les défis qu'il engendre.

Au niveau national, le Royaume du Maroc, victime d'actes et de menaces terroristes a adopté une stratégie nationale globale et inclusive qui se développe et s'enrichit au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux défis du terrorisme. La réponse nationale ne se limite plus à une approche classique confinée à des actes normatifs internes et à l'adhésion aux instruments internationaux standards, mais elle s'inscrit dans une nouvelle dynamique centrée sur la recherche de solutions multidimensionnelles, efficaces, durables innovantes à travers :

- **la Réforme du champ religieux** afin d'éradiquer le discours du radicalisme et diffuser une culture religieuse fondée sur la modération ;
- **Le Développement sociaux économique et la lutte contre la précarité ; et**
- **Les Mesures sécuritaires et judiciaires** à travers la réorganisation des instances sécuritaires ainsi que la coopération technique et opérationnelle avancée avec les partenaires étrangers.

## **Monsieur le Président,**

La prévention et la répression à l'échelle nationale de chaque Etat n'est qu'une composante qui doit être complétée et consolidée par des actions multilatérales.

Sous l'angle de la coopération internationale, outre le renforcement de la coopération pour la lutte contre le terrorisme au niveau bilatéral, à travers une **nouvelle génération de « partenariat stratégique »** tant dans son voisinage immédiat, arabe, africain et euro-méditerranéen, qu'avec des pays partenaires d'Amérique et d'Asie, son action au niveau multilatéral, dans le cadre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, n'est pas moins importante. En témoigne, entre-autres :

1. l'établissement au Maroc, en 2020, du siège du Bureau Programme de l'Office des Nations Unies de lutte contre le terrorisme qui fournit, aux pays africains, des cycles de formation sur les investigations, la gestion sécuritaire des frontières, la réhabilitation et la réintégration dédié au renforcement des capacités,
2. la tenue au Maroc de la *Réunion Ministérielle de la Coalition Mondiale contre Daech, en mai 2022,*
3. la mise en place de la plateforme de Marrakech réunissant les Chefs des agences africaines de lutte contre le terrorisme et la sécurité, qui a tenu sa deuxième réunion de haut niveau à Tanger au Maroc en juin 2023 ; et
4. la co-présidence par le Maroc, jusqu'en mars 2023, du *Forum Mondial de lutte contre le Terrorisme (GCTF).*

## **Monsieur le Président,**

La conjoncture sécuritaire actuelle que traverse notre continent africain requiert des actions solidaires et des efforts conjoints au sein du continent et avec les partenaires internationaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'appui apporté par le Maroc à la sécurité et à la stabilité au niveau continental. Cet engagement se fait tant par le renforcement des capacités institutionnelles des services directement impliqués dans la lutte contre le terrorisme que par la lutte contre la pauvreté et le renforcement des liens économiques avec les pays africains frères à travers le continent.

A cet effet, le Maroc s'est engagé en faveur d'un nouveau modèle pionnier de coopération Sud-Sud basé sur le partage des expériences et l'apprentissage réciproques.

## **Monsieur le Président,**

Au final, le Royaume du Maroc réitère sa position ferme par rapport au terrorisme qu'il condamne sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations jugées criminelles et injustifiables quels qu'en soient les lieux et les auteurs.

Dans cette optique, il demeure convaincu que l'adoption d'une Convention internationale relative à la lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies devrait être considérée avec toute la bienveillance possible afin d'outiller la communauté internationale d'un moyen de réponse efficient.

**Je vous remercie pour votre attention.**